

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01986
Numéro SIREN : 841 185 689
Nom ou dénomination : FINANCIERE DU CLOS

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 7242



PASCAL BERNARD
BASILE BRÉZAUDY
GUILLAUME LABBÉ

Adecia
experts-comptables

FINANCIERE DU CLOS

SARL au capital de 216.200€

6, Avenue Marcel Cerdan

44000 NANTES

RCS NANTES 841 185 689

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

**Sur la transformation de la SARL
FINANCIERE DU CLOS
en société par actions simplifiée**

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
adecialaroche@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | LES SABLES D'OLONNE | LUÇON | NANTES NORD ET SUD | NIORT

SARL ADECIA AUDIT au capital de 240 408 € | SARL de Commissaires aux comptes | Membre de la Compagnie
Régionale de Poitiers | RCS LA ROCHE-SUR-YON 418 908 927 | TVA Intracommunautaire FR 31 418 908 927

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr





SARL FINANCIERE DU CLOS

Au capital de 216.200 €

6, Avenue Marcel Cerdan

44000 NANTES

A l'associé unique de la société FINANCIERE DU CLOS,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 27 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La société a pour objet « en France et dans tous pays :

- L'acquisition, la gestion, la détention et la vente de valeurs mobilières, notamment d'actions et de parts sociales, de sociétés françaises ou étrangères ; la réalisation de toutes prestations de direction, de conseil et d'assistance pour le compte de ces sociétés ;
- L'exploitation de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle, notamment par voie de licence ;

C

- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Nos travaux ont porté sur les états comptables issus du dernier exercice clos le 31 aout 2022, et les données comptables de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2022. Ils nous ont permis de constater que la situation financière de la société était saine.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au 31 aout 2022, l'actif net de la société s'élève à 515 K€ et se décompose principalement de la sorte :
 - D'immobilisations financières pour une valeur nette de 310K€ relatif à la détention à hauteur de 51.67% de la société ALLIANCE FDC, situé Avenue Marcel Cerdan à Nantes et immatriculée au RCS 841 123 649. Cette participation représente 60% de l'actif net de la société ; Ces titres ont été totalement cédés en date du 18 janvier 2023 avec constatation d'une plus-value ;
 - Diverses créances pour un montant de 112 K€ pour lesquelles il n'a pas été identifié de risque significatif de non-recouvrement ;
 - Des autres créances à hauteur de 19K€ dont 11K€ relatif à un compte courant auprès de la filiale ;
 - De disponibilités pour 72 K€, représentant au global 14% du total du bilan. Ces disponibilités sont déposées sur des dépôts à vue sans risque de perte de valeur.

6

- Sur la base des comptes clos au 31 aout 2022, le passif de la société se décompose principalement de la sorte :
- Conformément aux statuts, le capital social de la société s'élève à 216.200 € et est entièrement libéré, et les capitaux propres s'élève à 431 K€ sur la base d'un résultat bénéficiaire de 128.962€. Ils représentaient ainsi 83.5% du total du bilan ;
 - Les comptes annuels de la société, arrêtés au 31 aout 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un résultat net bénéficiaire de 128K € ; Les comptes clos du 31 aout 2022 ont fait l'objet d'une approbation par l'Associé unique en date du 16 décembre 2022. Le résultat a fait l'objet d'une affectation au titre de la réserve légale et en autres réserves.
 - En date du 31 aout 2022, la société ne constate aucun endettement financier ;
 - Les autres éléments du passif n'appellent pas de remarques particulières, et s'élèvent à 82K€.

Il n'a été fait état d'aucun litige ou autre passif qui nécessiterait la constitution d'une éventuelle provision.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos au 31 aout 2022 s'élève à 280 K€ relatif aux prestations de services facturées à la filiale. Les salaires et traitements ont régressé de 50Ke par rapport à l'exercice précédent et représentent 107Ke En l'absence d'autres dépenses significatives, le résultat d'exploitation représente 168K€ contre un excédent de 119K€ sur l'exercice aout 2021.

Après un impôt sur les sociétés de 40K€, le résultat net s'élève à 128 K€ au 31 aout 2022 contre un bénéfice de 91 K€ au 31 aout 2021.

Sur le nouvel exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2022, la société a poursuivi son activité de holding, et a procédé à la cession de la totalité de ces titres de sa filiale ALLIANCE FDC au 18/01/2023 avec une plus-value conséquente.

6



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté :

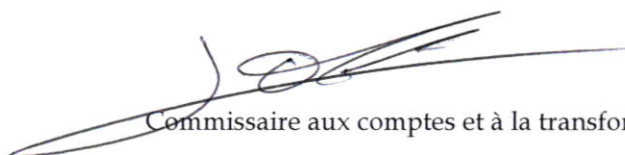
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 15 mai 2023

SARL ADECIA AUDIT

M. Guillaume LABBE



Commissaire aux comptes et à la transformation

Annexe : Nomination du commissaire à la transformation

FINANCIERE DU CLOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 216 200 euros
Siège social : 6 avenue Marcel Cerdan - 44000 NANTES
841 185 689 RCS NANTES

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (Art. L. 224-3 Code de commerce)

L'an deux mille vingt-trois,
Le 27 avril,
A 10 heures,

Monsieur David CAQUINEAU,

Associé unique de la société FINANCIERE DU CLOS,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Le cabinet ADECIA AUDIT,
Commissaire inscrit,
Situé 5 rue Paul-Émile Victor 885007 LA ROCHE SUR YON

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Monsieur David CAQUINEAU

David Caquinoan